



Lettre 1

Mai 2026

La santé mentale, grande cause nationale... mais sans psychologues ?

Le gouvernement communique largement sur la santé mentale mais réduit drastiquement les moyens dans tous les services publics. Sur quels professionnels veut-il s'appuyer pour prendre en charge la souffrance psychique alors qu'on constate une pénurie de psychiatres et un nombre de postes de psychologues insuffisant au regard de la demande ?

Un service public à défendre

→ Le service public garantit l'accès de toutes et tous aux soins, à l'éducation, à la prévention, à la justice et aux services sociaux. Pourtant, de nombreuses personnes restent sans réponse, faute de psychologues disponibles, et les listes d'attente explosent.

→ Le service public protège l'autonomie professionnelle : liberté de méthodes, d'outils, de références théoriques. Cette indépendance est une garantie pour les usagers.

→ Le service public assure des droits individuels et collectifs aux agents, qui ne sont pas de simples exécutants mais des professionnels responsables.

→ Le service public garantit l'égalité entre agent·es : pas de concurrence, pas de cooptation, pas de clientélisme, mais des compétences validées par concours.

La loi de « modernisation » de la Fonction Publique de 2019 a fragilisé ces principes. Les conséquences sont dramatiques :

→ L'explosion de la précarité, la déréglementation des missions, le contournement des statuts.

→ L'ignorance intentionnelle de la question des salaires alors qu'un psychologue dans les 3 fonctions publiques est payé en début de carrière 100 euros de plus que le Smic ! Ceci contribue à la perte d'attractivité pour la profession.

→ La dégradation des conditions d'exercice et l'impossibilité de répondre aux besoins des usagers, des temps de travail morcelés, des locaux inadaptés, des équipements obsolètes.

→ Des pressions visant à transformer les psychologues en exécutants de « bonnes pratiques » standardisées au mépris de la déontologie et de la liberté de choix des orientations théoriques et des outils.

Cette évolution est inacceptable, quel que soit le secteur d'exercice.

L'exercice en libéral permettrait-il d'éviter tous ces écueils ?

→ Beaucoup quittent le public pour un exercice en libéral, faute de conditions dignes. Mais seront-ils réellement protégés ?

→ L'État considère désormais les psychologues libéraux comme une variable d'ajustement pour pallier la pénurie qu'il a lui-même organisée. Les remboursements deviennent un levier de contrôle : restrictions sur le public accueilli, sur le nombre de séances, demain peut-être sur les pratiques elles-mêmes. Les recommandations récentes de la Haute Autorité de Santé sur l'autisme en donnent un avant-goût.

Là encore, c'est la profession et la liberté de choix des usagers qui sont menacées.

Nos revendications

Nos organisations syndicales et associatives de psychologues portent ensemble des exigences urgentes :

- Revalorisation salariale à hauteur du niveau de la qualification (bac +5) et rattrapage de 35 ans de blocage des rémunérations.
- Recrutements massifs et programmés dans les trois fonctions publiques.
- Respect de l'autonomie professionnelle : arrêt des pressions, liberté de références théoriques et de méthodes.
- Reconnaissance de l'apport spécifique des psychologues dans tous les champs d'intervention.
- Amélioration des conditions de travail cliniques et institutionnelles en respectant notamment les fonctions FIR (Formation Information Recherche) et TRF (Travail Recherche Formation).

Suite à la mobilisation commune des psychologues du 9 octobre 2025, les organisations signataires continuent et continueront d'alerter les pouvoirs publics sur la dégradation des conditions d'exercice des psychologues et leurs revendications. Les dispositifs mis en place par le gouvernement sont loin de répondre aux réels besoins des usagers. Les organisations signataires appellent les psychologues à se réunir collectivement pour déterminer les actions à mettre en œuvre.